L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 14 AOUT 1892.

SON PREMIER BILLET.

Mais il a gagné le gros lot au tirage du mois d'Août de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

La vieille dame a, elle-même, fait, mercredi dernier, le récit suivant:

Mme Bridget Evans demeure rue Palmyre, 31, et, non loin de là, sont domiciliés ses trois fils et leurs heureuses familles. Entre temps, alors que la pensée de s'enrichir lui est venue, elle a acheté un billet au tirage quotidien de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane. Parfois il lui est arrivé de gagner quelqu'argent, et s'est toujours contentée des sommes qui lui étaient comptées, s'empressant de s'en servir pour procurer du bien-être à ses chers petits enfants.

Un matin, il y a environ une semaine, elle prit son panier pour se rendre au marché; et un de ses petit-fils, un espiègle gamin de douze ans, l'y accompagna; il devait être pour elle un Prince Fortunatus.

Tous deux s'acheminant rue Claiborne, vinrent à passer devant un bureau de loterie. L'étalage de billets à une fenêtre fixa l'attention de l'enfant qui s'arrêta devant. Plusieurs fois la grand'mère l'appela, elle voulait continuer sa marche, mais il demeura absorbé dans ses réflexions. Dans la rangée des billets il en était un qui portait le numéro 22,490. Et si puissant était le charme qu'il exerçait sur le gamin, que celui-ci ne voulait pas en détacher ses yeux.

"Grand'mère achète, s'il te plait, ce billet!" demanda-t-il.

La vieille dame sourit et lui dit: "Tu es absurde," et là-dessus elle lui dit de la suivre.

Mais l'enfant eût un pressentiment mystérieux et ne bougea pas. Dame Fortune lui avait soufflé cette idée, et il insista sur l'achat du billet.

La grand'mère protesta, ensuite écouta et finit par accéder à la demande du petit garçon, et quand ils reprirent leur promenade elle avait dans la poche un vingtième du billet portant les numéros qui avaient attiré l'attention de leur descendant favori. C'était la première fois qu'elle jouait à la loterie mensuelle, et pensant que les vingt cinq sous qu'elle avait payé pour le billet était perdu.

Le vendeur du billet demeure près de Mme Evans, et, étant voisins, il prit un intérêt spécial dans l'affaire, et retint dans sa mémoire le numéro du billet acheté. Le mardi il alla au tirage à l'Académie de Musique, assista aux numéros et lots tirés des grandes roues vitrées par des orphelins dont les yeux étaient bandés, entendit appeler les numéros et les prix, et tout en voyant cela il se disait combien seront heureux en lisant la liste demain. Soudainement il entendit un son familier qui le fit sauter.

"No 22,490," dit le général Early.
"Soixante quinze mille dollars," a répondu le général Beauregard.

Le vétéran aux cheveux blancs a souri en pensant que la fortune allait favoriser un des nôtres. Le marchand de son côté a senti son cœur bondir dans sa poitrine. Il allait apporter une si bonne nouvelle à Mme Evans! Quelques instants plus tard il lui annonçait la chose, en effet. Jugez si l'on s'est réjoui! La vieille dame en songeant à l'insistance de son petit fils, en était arrivé presque à croire que l'enfant avait été inspiré par la providence.

Le lendemain matin, accompagné du jeune garçon, elle se présentait au bureau de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et recevait sur-le-champ le montant du lot qu'elle avait gagné. Tout le monde la félicitait, et elle, heureuse exprimait l'espoir que ceux qui lui témoignaient si généreusement leurs sympathies eussent bientôt la même chance qu'elle.

En pensant à la petite fortune qu'elle avait acquise soudainement pour la minime somme de 25 cents, sa pensée se reportait sur ceux qu'elle aimait. Cela permettra à mes enfants de s'établir dans les affaires," disait-elle. Si bonne et si dévouée, il ne serait pas étonnant que la fortune continuât à favoriser sa famille.

Z.... fait construire un mausolée à son épouse. Il regarde, mélancolique, s'ébaucher les lettres sur le marbre:

Concession à perpétuité.

—Dites donc, demande-t-il au sculpteur, j'aime les antithèses. Ajoutez au-dessous:

Regrets temporaires!

Boireau pochard manque de courage. Il reçoit une bonne paire de gifles au café, et rentre chez lui sans mot dire.
—Comment! lui dit un ami, le lendemain, tu ne veux pas te venger?
—Je le suis, fait Boireau philosophiquement. J'ai battu ma femme toute la nuit!

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Un taureau âgé de trois ans, race Holstein. S'adresser 63 rue Douane. 12 août—3 f

A VENDRE—Dans le Second District un terrain, situé rue Esplanade, entre Dauphine et Bourbon, 30x134 pieds. S'adresser 194 rue Gravier, au premier. 7 août 7f

A LOUER

A LOUER—Maison seule à deux étages, avec galerie, 271 Nord Villeré, entre Esplanade et Chemin du Bayou. Adressez à Huard, 29 Carondelet. 14 août—1f

DEMANDES.

UNE Boite boîte cloisée pour porcelaine de Chine ou verrerie pour remplir un espace d'environ cinq pieds. Dire le prix, l'endroit, où l'on peut voir la boîte. Adresser par lettre à la Boite No 212 à la Poste. 11 avril—1 semaine.

ON demande un homme seul ou avec sa femme; l'homme comme gardien d'écurie avec 30 mulets, la femme pour faire la cuisine si elle le désire. S'adresser à J. B. M. Soulouque P. O., La. 3 août—1 m

ON demande à acheter des tableaux à l'huile, bronzes, vases et objets antiques. S'adresser à Garrison, 194 rue du Canal. 27 juillet—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 36,392—Division D—Dans l'affaire de Carrie D. Montgomery, interdite. Attendu qu'Edouard Shinkle Porter, de Louisville, Kentucky, curateur de la personne et des biens de Carrie D. Montgomery, interdite, a demandé à cette cour par l'intermédiaire de son agent et fondé de pouvoir reconnu, Mlle Rosalie Lavinia Rogers l'autorisation de prendre possession de, d'instituer des procédures pour recouvrer et transporter de cet Etat tous les biens, droits et créances appartenant à la dite interdite. Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande du dit curateur ne devrait pas être accordée.
Par ordre de la Cour.
Nouvelle-Orléans, 3 août 1892.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
5août—5 12 19 26—sept 2

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Pierre G. Rousseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,799—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hermann Kahle, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
A. V. FLOTTE, Greffier.
10août—10 13 19

Succession d'Aimée Frère, femme décédée de J. R. Winchester.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,408—Division C—Attendu que Joseph R. Winchester a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Aimée Frère, femme décédée de J. R. Winchester, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
5 août—5 10 13

Succession de Jean F. Schweitzer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,492—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par Abel Dreyfous, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10 août—10 13 19

LE BON COIN où il faut acheter DES BILLETS DE LOTERIE
Au tirage du 9 Août, 102 lots gagnants y ont été vendus.
Faites en sorte que E. J. LANNES choisisse votre billet, car il a la main heureuse.
Coin des rues Camp et Girod.
Nlle Orléans, Lne.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POULE 13 AOUT—CLASSE No 291
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
63	20	31	23	46	61	2	77	59	71	66	20	49	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour[illegible] dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 13 août 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.
Les résultats de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G T Beauregard
J A Early
W L Cabell
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
R. M. WALMSLEY, Prés. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 SEPT. 1892.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de...	20,000.....	20,000
1 Lot de...	10,000.....	10,000
1 Lot de...	5,000.....	5,000
2 Lots de...	2,500.....	5,000
5 Lots de...	1,000.....	5,000
25 Lots de...	300.....	7,500
100 Lots de...	200.....	20,000
200 Lots de...	100.....	20,000
300 Lots de...	60.....	18,000
500 Lots de...	40.....	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit......	$10,000
100 Lots de	$60, ...	6,000
100 Lots de	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit......	$19,980
999 Lots de	$20, ...	19,980
3,434 Lots se montant à....		$265,460

PRIX DU BILLET:
Entier, $5; Deux-Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers [ou leur équivalent en fractions] pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant l'usage de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans, que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en exigeant partout ceux des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un demi-intérêt indivis dans le "Steamboat Saint-John."

Louis F. Delahoussaye contre Max Blanchard Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,950—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une moitié indivise de la coque du "Steamboat" ou Bateau appelé le Saint John ainsi qu'une moitié indivise de tout ou partie de ses machines, mécaniques, canots, ancres, câbles, cordages, [illegible] et toutes autres dépendances y appartenant; le dit Bateau, est dûment enregistré dans le Port de Shieldsborough, Mississippi, et mesure Trois Cents quatre vingt deux 33/00 tonneaux [illegible]. En ce moment à Alger, sur la rive droite du Mississippi.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juil—18 25—Août 1, 8, 15, 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du quatrième district.

Alphonse Mandeau vs Michael Stephen Pendergast.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 36 181—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies et servitudes, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 295 (maintenant 351), borné par les rues St-André, Prevost, Josephine et Locust. Le dit lot désigné par le No 28 sur un plan fait par C. A. De Armas, le 8 juin 1867, mesure, au pied américain; le lot No 28, trente pieds, [illegible] pouces, trois lignes de face à la rue Josephine, sur cent quarante-trois pieds un pouce six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 27, cent quarante-un pieds neuf pouces et un quart de ligne de profondeur sur la ligne de division du lot No 29, et trente pieds neuf pouces six lignes de face à la rue St Andrew.

Acquis par le défendeur de P. F. Fourchy d'après un acte passé pardevant P. L. Fourchy, notaire, le 19 mars 1888 (Titre enregistré C. G. Livre 128, page 201.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 juil—19 26—août 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif du contenu et installations d'une buvette bien achalandée.

American Brewing Co., vs E. B. Walker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 36,235.—En vertu d'un ordre de vente daté le 2 août 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI, 15 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local, coin de l'avenue Pacifique et de la rue Patterson, Alger.

Tout le contenu et installations de la buvette située dans le dit local, consistant d'une barre de prix et installations, tables et autres meubles, aussi verrerie et vaisselle, vins, liqueurs, etc., le tout d'après un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 août—4 8 13 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Troisième District.

Flower & King vs. Wm Batts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,092.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains ensemble avec tous les droits, passages, privilèges et ce qui y appartient, situés dans le Troisième district de cette ville, carré d'îlet No 34, borné par les rues Peters, Delaronde, Flood et Andry, lesquels terrains sont désignés par les Nos 13 et 14 et mesurent chacun trente deux pieds de façade rue Flood, sur une profondeur chacun, de deux cent trente un pieds entre lignes parallèles.

2° Quatre terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou en quelque sorte en font partie, situés dans le même district et carré d'îlet. Les dits terrains sont désignés par les Nos 15, 16, 17 et 18, et mesurent, chacun, trente-deux pieds de façade à la rue Flood sur les profondeurs suivantes, savoir: les terrains 15 et 16 chacun deux cent trente un pieds, le terrain 17, cent soixante-cinq pieds et le terrain 18 cent trente un pieds.

La dite propriété appartenant au défendeur, en vertu d'un jugement rendu par la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, le 23 janvier 1887, dans l'affaire de succession de Mme Marie Alice Trémé, épouse de Wm Batts, No 20,251, du dossier de ladite cour et enregistré au bureau des annotations, livre No 124 page 584.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 juil—18 25—août 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Premier District.

Commercial Homestead Association versus Charles Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36,159.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, servitudes et dépendances lui appartenant ou qui, en quelque sorte, en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Perilliat, Lafayette et Liberté, désigné comme lot No 6 de l'îlet No 344, et lequel dit lot mesure vingt-six pieds six pouces et quatre lignes de face à la dite rue Perilliat, sur soixante-dix pieds onze pouces et sept lignes de profondeur sur le côté du lot No 5 et soixante et onze pieds, cinq pouces et trois lignes de profondeur sur l'autre côté.

Acquis par le défendant par achat du Hope Homestead Association, d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, le 11 avril 1888 (titre enregistré au bureau de transfert livre 129 folio 148.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er août—1 8 15 22 29—sept 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif de propriété de valeur améliorée, formant le coin Sud-Ouest de l'avenue St-Charles et de la rue Euterpe.

Abel Dreyfous, exécuteur testamentaire, vs Henry Kern.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 36,265 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots de terre, ou certaines portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, les rues Euterpe, Carondelet et Polymnie, et mesurant à savoir: un des dits lots désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 12 février 1844, déposé comme plan au numéro douze à l'étude de A. Chiapella, notaire, trente-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de face à l'Avenue St Charles sur une profondeur et une façade sur la rue Euterpe de cent un pieds et dix pouces, formant le coin des dites deux rues, et les autres deux lots, désignés par les lettres C. et D., sur une esquisse tracée par J. A. D'Hémécourt le 12 mai 1888, annexée à un acte mentionné ci-après, pardevant J. Bendernagel, notaire. Le lot C. vingt pieds de face à l'avenue St-Charles, et le lot D. trente-cinq pieds de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur de cent un pieds dix pouces, entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Kern a acheté, le lot quatre de Udolpho Wolfe d'après un acte passé pardevant J. Fahey, notaire, le 6 juin 1885, enregistré au Bureau des Aliénations Livre 123, folio 231, et les lots C et D de Maria Schen, d'après un acte passé le 12 juin 1888 pardevant le dit notaire Bendernagel enregistré au Bureau des Aliénations Livre 121, folio 578.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
8 août—8 15 22 29—sept 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mutual Loan & Building Co.
—vs—
Mlle Rosa Catherine Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,216—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Liberté, Commune et Franklin, formant l'encoignure des rues Gasquet et Liberté, et ayant, en mesure américaine, cinquante trois pieds six pouces de face à la rue Gasquet, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur et face à la rue Liberté.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er août—1 8 15 22 29—3 sept

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété dans le sixième district.

Marx Levy et Frère vs Landry Bougé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,751.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion ou lot de terre, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Octavia, Greene et St George, laquelle portion ou lot de terre est situé sur l'avenue Peters, à une distance de cent cinquante pieds de la rue Greene et mesure, mesure américaine, trente pieds de face à l'avenue Peters par cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant formé de la plus grande portion du lot No 16 et de la portion adjointe du lot No 17, dans l'îlet No 08, sur le plan original de Rickerville, dressé par MM. B. Buisson et W. T. Thompson, voyers, en date du 23 mars 1849 et déposé dans le bureau de J. R. Beard, feu notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—

1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir: la somme de quatre cent soixante-douze 43/100 piastres avec intérêt à raison de 8 0/0 pour cent par an à partir du 8 mai 1892, jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 pour cent sur le dit montant y compris le principal et l'intérêt, honoraires d'avocat, les frais et dépens du procès et de la vente, et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant de son enchère) le paiement de trois différents billets à ordre pour $167 49/100 chacun, tirés par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, tous datés du 8 mai 1891, et payables respectivement—16, 18 et 20 mois après leur date avec intérêt à raison de 8 0/0 pour cent par an à partir du 8 mai 1891 jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque (concurremment avec la réclamation du plaignant) sur la dite propriété, d'après un acte pardevant Jas. Fahey, notaire, en date du 8 mai 1891. L'acquéreur assumera toutes les stipulations contenues dans le dit acte ayant trait aux honoraires d'avocat, assurances, etc.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
27 juil—27—aout 3 10 17 24 27

VENTES PAR LE CONSTABLE.

A. B. Costa vs Mendelson & Gardner.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 16,458—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local occupé par les défendeurs dans cette affaire, à "Little Wood Resort," à environ douze milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le New Orleans and North Eastern Railroad, le MERCREDI, 17ème jour d'août 1892, à 3 heures et demie P. M., à l'arrivée du train de 3 heures P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison. Contenus d'une buvette consistant en liqueurs, verrerie, glacière, chaises, tables, etc., et aussi le bail non-expiré du dit "Little Woods Resort," expirant le 30ème jour de septembre 1892, avec privilège de maisons à bain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER. Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
6 août—6 10 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison et Argenterie.

Succession de P. A. Barker.

No 36,276—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—MARDI, 23 août 1892, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. H. Righter, juge de la Cour ci-dessus, Division D, en date du 6 août 1892, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété sur les lieux No 474 avenue St-Charles, coin S.-E. de la rue Félicité:

Un lot de meubles de maison, consistant en meubles, de salons, salle à manger, meubles de cuisine et de chambre à coucher, un lot d'argenterie, et un lot de billets et comptes ouverts.
Conditions—Comptant avant livraison.
10 août—10 11 13 22 23

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Quatrième District.

Succession de Gustave Chopin.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune—MERCREDI 17 août 1892 à midi, à la Bourse d'Encan, rez-de-chaussée de la rotonde de l'hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté le 12 juillet 1892 dans l'affaire de la succession de Gustave Chopin, Dossier No 35,054, il sera vendu, à l'encan.—

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 4ème District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, Deuxième et Première, désignés par les Nos 11 et 12 de l'îlet 401; les dits lots 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Willow sur 117 pieds de profondeur. Les améliorations consistent d'une maison en bois à un étage, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assume les taxes de 1892 en outre du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant [illegible]
14 juil—14 23 30—août 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Portion de terre de choix rue Magasins près Seconde.

Succession de Robert Young Black.

No 36,127—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 17 août 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 juillet 1892, dans l'affaire de la succession de Robert Young Black Dossier No 36,127, il sera vendu à l'encan.

Une certaine portion ou morceau de terre ensemble avec tous les droits, voies, améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le 4ème District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, Magasins et Camp mesurant 8 pieds, 2 pouces et 8 lignes de face à la rue Magasins, sur une profondeur de 128 pieds, 3 pouces au pied Américain et étant la portion la plus près de la rue Deuxième du lot No 4 sur un certain plan de Mulhausen.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes 1892 en outre du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. G. Eustis notaire. Un dépôt de 10 pour cent à la vente.
14 juillet—14 23 30—août 6 13 et 17

Banque Nationale de l'Etat.

ETAT SEMI-ANNUEL
Nlle-Orléans, 25 juin 1892.

ACTIF.

Prêts & escomptes		$807,997 83
Surtirages		1,796 17
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons d'Etat et de ville		350,746 50
Maison de banque, meubles et installations		23,978 18
Autres propriétés foncières		22,289 67
Fonds de rachat cinq pour cent		2,250 00
Prêts sur demande	$290,160 55	
Change à vue sur New York	157,923 23	
Echanges étrangers	29,479 87	
Dû par les banques et banquiers	40,727 26	
Chèques pour le Clearing House	44,271 08	
Monnaie courante et espèces	355,654 78—	918,216 77
		$2,177,275 1

PASSIF.

Fonds capital		$425,000 0
Fonds de surplus et profits indivis		165,771 75
Dividendes non payés		18,023 00
Circulation		45,000 00
Dépôts individuels	$1,315,498 54	
Dû aux banques et banquiers	207,981 83	1,523,480 37
		$2,177,275 12

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
CHAS. H. CULBERTSON, Assist. Caissier
PIERRE LANAUX, Président.
L. C. KEEVER, Vice-Président.
28juin—

Etat de situation semestriel
—DE LA—
Banque Nationale Mutuelle
De la Nouvelle-Orléans,
Nouvelle-Orléans, 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$416,403 68
Surtirages, garantis et non garantis		6,490 44
Bons des E.-U. en garantie de la circulation		50,000 00
Autres bons et actions		120,100 00
Maisons de banque et autres propriétés immobilières		51,335 22
Fonds de rédemption avec le trésorier des E.-U.		2,250 00
Prêts sur demande	$110,161 16	
Echange sur New York	114,676 04	
Dû par des banques et banquiers	30,644 07	
Monnaie courante, espèces et chèques locaux	220,635 30—	476,116 57
Total		$1,122,695 91

PASSIF.

Fonds capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		20,000 00
Profits indivis		6,545 86
Circulation au dehors		45,000 00
Dividendes non payés	$424 00	
Dû à des banques et banquiers	36,997 69	
Dû aux déposants	713,728 36—	751,150 05
Total		$1,122,695 91

JAS. J. TARLETON, Caissier.
2 juil—2f

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Aristide Bougère.

Noelie Bougère vs. Veuve Aristide Bougère et autres.

No 36,796.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 14 septembre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement signé et rendu le 2 août 1892, par l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et en vertu d'un ordre signé par l'Honorable N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement absent sur un congé, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Hôpital, Bourgogne et Quartier, désigné par la lettre "H," sur une esquisse et un certificat d'arpentage datés le 10 août 1871, dressés par J. A. D'Hémécourt, ancien voyer de la ville, annexés à un acte de vente par Wm Pemberton, à Aristide Bougère pardevant James Fahey, notaire, le 12 septembre 1888, lequel dit lot mesure d'après la dite esquisse, en mesure américaine, 31 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Conditions.—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, divisés en coupons à la convenance des intérêts respectifs des héritiers portant intérêt à raison de sept pour cent par an de la date de l'adjudication publique jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les autres clauses de garantie usuelles, l'acquéreur devant faire assurer les bâtisses sur ladite propriété pour toute sa valeur jusqu'au paiement final des dits billets et transférera la police d'assurance au détenteur ou détenteurs des dits billets et paiera finalement tous les honoraires d'avocat, lesquels honoraires sont par le présent fixés à cinq pour cent sur le montant réclamé en cas de procès pour recouvrer le montant des dits billets ou toute partie de ceux ci. L'acquéreur paiera au-dessus du prix d'adjudication toutes les taxes pour l'année courante 1892.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire public, aux frais des acquéreurs.
13 août—13 20 27 sept 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rémunératrice

Au coin des rues St Louis et Roman, deux corps de logis.

Rue Roman, entre St-Louis et Toulouse, deux corps de logis.

Rue Perdido, entre Galvez et Johnson, cottage à distance de la rue.

Mme Martin Mullen et son mari vs. les enfants mineurs de Michael Coyne et als.

Nos 35,539—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 31 août 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 17 juin 1892, par l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 juillet 1892, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété de valeur ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St Louis, Roman, Derbigny et Toulouse; le dit terrain est désigné par la lettre A 18, sur un plan de Geo. de Armas, député voyer de la ville, en date du 24 juillet 1891, d'après quel plan le dit terrain mesure 30 pieds de façade rue St-Louis, sur 86 pieds 7 pouces de profondeur et de façade rue Roman, formant le coin des rues Roman et St Louis.

Les améliorations consistent en une maison double en bois couverte en ardoises, ayant six chambres, cuisine avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Louis, Roman, Derbigny et Toulouse; le dit terrain est désigné par la lettre B, sur un plan de Geo. de Armas député voyer de la ville, en date du 24 juillet 1891, d'après quel plan le dit terrain mesure 29 pieds 5 pouces de façade rue Roman, sur 54 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une bâtisse double en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cuisine ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance etc.

3° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Johnson et Galvez. Le dit terrain est désigné par le No 18 et mesure 31 pieds de façade rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur, plus ou moins.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à distance de la rue, ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un ou deux ans de crédit. Les acquéreurs en billets consentis par eux portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement [illegible] garantis par privilège de vendeur et hypothèque sur les propriétés vendues [illegible] avec toutes les autres clauses usuelles [illegible] honoraires d'avocat [illegible] 5 0/0 [illegible] Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1892 [illegible] montant de leurs enchères et déposeront 10 0/0 du prix avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Michael Griffin, notaire aux frais des acquéreurs.
30 juil—30—août 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence en briques à deux étages.

No 225 rue St-Charles entre Lee Circle et St-Joseph.

No — rue Royale, entre Ursulines et St-Philippe, une bâtisse à un étage occupée comme chantier de bois et charbon.

Emile M. Lefèbre et als vs M. U. Bargas née Hotard, Tutrice et als.

No 416—14me Cour Civile de District Judiciaire pour la paroisse Ouest Baton Rouge.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 17 août 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable E. B. Talbot, juge de la 14me Cour Civile de District Judiciaire pour la paroisse Ouest Baton Rouge, Etat de la Louisiane, en date du 1er juillet 1892, et en vertu d'une commission de la même Honorable Cour, en date du 7 juillet 1892, dans l'affaire ci-dessus de la propriété de valeur, à savoir:

Rue Royale.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 49, borné par la rue Royale, Ursulines, Chartres et St-Philippe, et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage, connue par le numéro municipal [illegible] rue Royale, occupée par un chantier de bois; vendue sujette à un bail expirant le 31 mars 1893.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 216, borné par les rues St-Charles, Lee Circle, Carondelet, Delord et St Joseph et mesurant, au pied américain, vingt-sept (27) pieds onze (11) pouces et six (6) lignes de face à la rue St Charles, sur une profondeur de cent vingt-six (126) pieds deux (2) pouces sur le côté vers la rue St Joseph et cent neuf (109) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes de profondeur sur l'autre côté et trente-deux (32) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques à deux étages ayant au rez-de-chaussée hall, salon et salle à manger, au second étage quatre chambres et pallier, une bâtisse en briques [illegible] cinq chambres, terrasse, cave, waterworks, lieux d'aisances à chaque étage, etc., connue par le numéro municipal 225 rue St-Charles.

Conditions—Comptant à l'adjudication, toutes les taxes, Paroisse, Etat municipal, etc., pour la présente année, devront être payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 juil—16 23 30—août 6 13 17

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante Maison-Cottage,

No 91 rue Désiré, près Remparts.

Succession de Henry Kuhlmann et de Mary Schumacher, sa femme.

No 36,141—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 14 Septembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division —, maintenant absent en congé, daté le 8 août 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

L'élégante maison-cottage, No 91 rue Désiré, entre Remparts et Bourgogne, bâtie en retraite de la banquette, formant un beau parterre avec jardin devant, ayant salon, 5 chambres, citerne, dépendances, etc., voisinage tranquille, accessible aux chars, et décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le faubourg Montreuil, dans l'îlet No cinq, dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Désiré, Nord Remparts, Bourgogne et Elmire, lequel dit lot de terre mesure quarante-six pieds de face à la rue Désiré, et a une profondeur de cent-vingt [120] pieds et un pouces entre lignes parallèles, d'après un plan de C. Uncas Lewis, député-voyer de la ville, daté le 20 juin 1893, déposé au bureau de F. D. Charbonnet, notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur assumera la taxe de 1892, et fera le dépôt usuel de 10 0/0 comptant pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, Ecr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 août—13 20 27—sept 3 & 14 date

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu de la Fabrique de Saucissons, No 74 rue Barthélemy.

Meubles de Maison et Effets Mobiliers, Six actions de la Teutonia Ins. Co., etc.

SUCCESSION D'ANDREAS FREY.

No 35,673.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—LUNDI, 15 août 1892, à 10:30 heures A. M., sur les lieux, No 74 rue Barthélemy, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 juillet 1892, et rendu dans la succession ci dessus intitulée:

Le tout et en particulier la Machine et contenu de la Fabrique de Saucissons, meubles et effets mobiliers. Aussi six actions du fonds capital de la Teutonia Insurance Co., etc. le tout d'après un inventaire enregistré dans la dite succession.
Conditions—Comptant sur les lieux.
3 août—3 6 7 13 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC DE Vins, Liqueurs et Groceries de Choix, Installations de Magasin et Wagon.

—DANS L'AFFAIRE DE—

George F. Schrœder vs. ses créanciers.

No 36 390—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—JEUDI, 18 août 1892 à 11 heures A. M., au local No 13 rue Champs Elysées, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 août 1892, et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée—

Le tout et en particulier le stock de groceries, vins, liqueurs, installations, étagères, wagon et divers, contenus dans le dit local. Le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
6août—6 7 13 à date

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage Double dans le Second District.

No 226 rue Esplanade coin Robertson.

ET

Cottages Doubles, résidences à deux étages et Propriété de batture dans le Cinquième District.

A l'encan. A crédit.

Maurice G. Hughes vs Mme Myra C. Hughes épouse de James A. Murdoch et als.

No 35,419.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Vente en partage.

PAR JOHN H. O'CONNOR—Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 31 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans l'affaire ci dessus le 23 juin 1892, et signé le 23 juin 1892, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur qui suivent, savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Robertson, Claiborne et Quartier, désigné par le No 8 sur un plan de L. Bringier, voyer, daté le 23 février 1837, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire en cette ville. Le dit lot forme le coin des rues Esplanade et Robertson et mesure 30 pieds de face à la rue Esplanade sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Robertson, mesure française.

Les améliorations consistent d'un cottage double à un étage et à mansarde, No 228 rue Esplanade, ayant 5 chambres de chaque côté et une bâtisse à deux étages dans le fond, avec 4 chambres. La cour est bien arrangée. Le cottage est dans un voisinage bien amélioré, à accès facile par trois lignes de chars.

2° Une certaine pièce ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent y compris tous les droits d'alluvion ou accroissement de batture, situé dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississippi et lui faisant face.

Ledit morceau de terre a une façade d'à peu près 109 pieds à la rue Patterson et s'étend de là en profondeur à peu près 140 pieds vers le fleuve Mississippi et est borné par la rue Vallette par la propriété appartenant jadis à Vallette et Thomas et sur le côté vers la rue Chestnut, il est borné par la propriété appartenant précédemment à John Hughes et vendu par lui au Planters Oil Co. et appartenant maintenant au Union Oil Co.

3° Huit lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'étendue de terre qui était connue précédemment comme Belleville, désignés comme lots Nos 2, 4, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de l'îlet No 2 qui est borné par les rues Patterson, Vallette, Peter et Chestnut suivant un plan de la dite propriété et d'autres fait par A. d'Hémécourt, le 22 mars 1847, lesquels dits lots mesurent comme suit:

Les lots 3 et 4 se touchant et mesurant chacun 24 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Patterson, la même largeur dans le fond et les profondeurs suivantes: 97 pieds 2 pouces sur le côté du lot No 3 le plus près de la rue Vallette, 96 pieds 9 pouces et 5 lignes sur la ligne entre les lots Nos 3 et 4, et 96 pieds 5 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 4 le plus près de la rue Chestnut.

Les lots Nos 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Vallette sur 137 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots Nos 13, 14 et 15 se touchent et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Vallette sur 137 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur les dits 3 lots de terre consistent de la résidence en bois à deux étages, No 22 rue Vallette, ayant [illegible] galerie sur le devant et dans le fond, 6 chambres dans la bâtisse principale et 4 chambres dans la bâtisse du fond, et près du marché et du Ferry du 5me District.

Le lot No 18 mesure 34 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Peters sur 132 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent du cottage double Nos 136 et 136 1/2 rue Peters, retiré de la rue, à galerie sur le devant, 5 chambres de chaque côté et rapporte un bon loyer.

4° [illegible] partie indivise de 5/48 partie et intérêt dans un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits d'alluvion ou d'accroissement de batture dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, étant une partie de la batture en face un morceau de terre communément connue comme la propriété [illegible] désigné par la lettre [illegible] sur un plan de A. d'Hémécourt, daté le 8 mars 1870. La dite portion de terre mesure 129 pieds de face au Chemin public ou rue Patterson et s'étendant de là en profondeur à peu près 120 pieds au fleuve Mississippi sur lequel il a une façade d'à peu près 133 pieds étant borné sur le côté vers la rue Olivier par le lot B. 1, comme cela est dessiné sur ledit plan et sa ligne opposée fait face à la rue Valette.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur et la balance du prix à un crédit de un et deux ans représentés par les billets des acquéreurs respectifs, à leur propre ordre et par eux endossés portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement divisés en coupons à la satisfaction des parties intéressées, le paiement des dits billets devant être garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale.

L'acte hypothécaire devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie, pour le transfert de l'assurance, 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour forcer le paiement de n'importe quels billets, et les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de l'année 1892 en outre du prix de leur adjudication respective et déposeront 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Jno J. Ward, notaire.
27 juil—27—août 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Deuxième District, rue South Peters, entre Julie et St-Joseph.

A l'encan.

John Barkley vs. les mineurs Gleeson et als.

No 34,202—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet.—MERCREDI, 31 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 16 juin 1892 et signé le 22 juin 1892, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Peters, Julie, St Joseph et Commerce, désigné comme lot No 116, aussi connu comme lot No 3, du dit îlet No 54, lequel dit lot mesure 17 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue South Peters sur une profondeur de 96 pieds, borné au fond par une allée de 4 pieds de large, en commun avec ce lot et autres lots dans le dit îlet.

Conditions de la vente.—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année, 1892, au-dessus du prix d'adjudication, et déposera dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Ward, Ecr., notaire public.
28 juil—28—août 3 10 17 24 31

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District rue Nord Remparts, No 149, entre Toulouse et St-Pierre.

Succession de Louis Balsano.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 36,078.

PAR ONORATO & STUART, CHAS. D. STUART, Encanteur—Bureau No 58 rue du Camp—MERCREDI 31 août 1892 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant en place de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé, daté et signé le 21 juillet 1892 il sera vendu la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St-Pierre, Toulouse et Bassin et désigné comme lot No 13, mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur, au pied américain, de 51 pieds.

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant Thos. Ostonie notaire aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892.
31 juil—31—août 6 13 20 27 et 31

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE,
Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,
Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE
Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;
Un Bulletin Maritime;
Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;
Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;
Un Bulletin Financier;
Un Bulletin Commercial;
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;
Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
73 ....CHARTRES.....73

ASSURANCES.

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.
No 104 rue du Canal.

TRENTE-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL,
Nlle-Orléans, 15 juin 1892.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1892, y compris les primes non acquises de l'année précédente:			
Sur risques d'incendie	$133,094 46		
Sur risques maritimes	2,507 35		
Sur risques de rivières	1,961 81		
Total			$137,563 92
Moins,—Primes non acquises			40,120 00
			$[illegible] 92
Ajouter: Compte d'intérêts	$2,685 26		
Compte de loyer	$7,596 75—		$11,264 01
			$[illegible]
Pertes payées:			
Sur risques de feu	$50,609 79		
Sur risques maritimes	312 58		
Sur risques de rivières	285 38		
Pertes totales	$51,207 75		
Primes rendues	$4,772 72		
Réassurance	2,841 85		
Dépenses	18,920 00		
Taxes	9,190 81		
Honoraires d'avocat	240 00		
Compte de courtage	1,703 11—	$37,977 49—	$88 785 24
			$861 50
La Compagnie possède de l'actif suivant:			
Billets recevables	$36,044 44		
Billets garantis par hypothèques et collatéraux	17,773 64		
Primes en cours de collection	15,372 92		
Propriétés foncières	174,487 00		
Argent comptant	22,572 55		
Certificats 4 0/0 de ville, (valeur du marché)	22 925 00		
Actions des banques (valeur du marché)	6,741 00		
Actions d'assurances (valeur du marché)	6,260 00		
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	9,577 00		
Actions du La. Jockey Club, (valeur du marché)	2,700 00		
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)	1,800 00		
Bons à primes valeur du marché	2,950 00		
Avance sur l'habitation Olivier	6,964 31		
Librairie et meubles de Bureau	3,000 00		
Jugements	600 00		
	$300,758 87		

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
(Signé). PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 15ème jour de juin 1892.
JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.
D. A. Chaffraix, John M. Baldwin,
Aristide Hopkins, W. B. Schmidt (?),
Jos. A. Shakspeare, Jayme Macé (?),
Henry C. Boucher, Paul Capdevielle,
C. W. Smith, J. S. Zacharie,
A. Xiques.
16juin—1 m

Etat de la situation
—DE LA—
Banque Nationale Germania
A LA NOUVELLE-ORLEANS.
Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le mardi 12 juillet 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,291,983 31
Surtirages garantis et non garantis		8,900 00
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, sécurités, etc		46,544 84
Dû par des agents de réserve approuvés		30,883 66
Dû par d'autres banques nationales		28,257 23
Dû par des banques et banquiers d'Etat		484 00
Maison de banque, meubles et installations		115,500 00
Dépenses courantes		815 16
Echanges pour le Clearing house	$51,134 90	
Billets d'autres banques	7,846 00	
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents	81 76	
Espèces	49 259 50	
Billets legal tender	283,859 00 —	392,181 16
Fonds de rédemption avec le Trésorier des Etats Unis (5 pour cent de circulation)		2,250 00
Total		$1,973,678 30

PASSIF.

Capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		300,000 00
Profits non divisés		56,081 98
Billets de banques nationales en circulation		36,645 00
Dividendes non payés		3,765 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,287,861 08	
Certificats de dépôt de demande	5,845 00	
Chèques certifiés	1,379 74	
Chèques de caissier en circulation	13,120 31—	1,307,796 11
Dû à d'autres banques nationales		8,697 32
Dû à des banques d'Etat et banquiers		692 89
Billets payables		60,000 00
Total		$1,973,678 30

ETAT DE LA LOUISIANE, }
Paroisse d'Orléans, ss. }
Je, J. L. BERCIER, caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est vrai, du mieux de ma connaissance et croyance.
J. L. BERCIER, Caissier.
Signé et assermenté pardevant moi, ce 16ème jour de juillet 1892.
BENJAMIN ORY, Notaire

Correct—Attesté:
H. B. GOGREVE,
M. SCHWABACHER,
J. C. DENIS, Directeurs.
17 juil—1f

WHITNEY NATIONAL BANK
OF NEW ORLEANS.
Etat semi-annuel, 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,670,270 87
Surtirages		5,202 60
Bons des Etats-Unis, valeur au pair		600,000 00
Prime sur les bons sus-dits		90,000 00
Autres actions		100 00
Meubles et installations		2,838 90
Fonds de rédemption, cinq pour cent		18,000 00
Prêts sur demande	336,914 41	
Echange	486,813 39	
Comptant y compris des chèques sur d'autres banques	1,242,320 26—	2,066,048 06
Total		4,454,460 45

PASSIF.

Capital actions		$400,000 00
Fonds de surplus (maintenant augmenté de $50,000)		450,000 00
Profits indivis		20,398 49
Dividendes non payés		812 00
Circulation		360,000 00
Dépôts	$2,800,976 90	
Dus aux banques et banquiers	422,173 06—	3,223,149 96
Total		$4,454,460 45

JAMES T. HAYDEN, Président.
PEARL WIGHT, Vice-Président.
J. M. PAGAUD, JR., Caissier.
2 juil—2f

Etat de situation Semestriel
DE LA
UNION NATIONAL BANK,
De la Nouvelle-Orléans
A la clôture des affaires, le 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts sur demande et escomptes		$1,325,554 46
Bons des Etats-Unis	50,000 00	
Prime sur les mêmes	3,500 00	
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres bons et actions	$394,373 22—	442,873 22
Maisons de banque, meubles et installations		112,500 00
Trésorier des Etats-Unis	2,250 00	
Change local	185,617 89	
Comptant	316,065 82	
Chèques pour le Comptoir d'Echange	150,501 19 -	652,434 91
		$2,532,462 60

PASSIF.

Capital actions		$600,000 00
Fonds de surplus	125,000 00	
Profits non divisés	31,209 08—	156,209 08
Dividende payable le 1er juillet		30,000 00
Circulation		44,250 00
Dû aux déposants et banquiers		1,812,003 50
		$2,532,462 60

CARL KOHN, Président,
S. CHALARON, Vice-Président,
A. LABARTHE, Caissier.

DIRECTEURS:
Carl Kohn, S. Chalaron,
Jno M. Parker, S. O. Thomas,
Isaac Delgado, Jonas H. Levy,
E. B. Wallace, G. A. Williams,
Jules A. Blanc, S. V. Fornaris.

Athénée Louisianais.

Concours de 1892.

Extrait du procès-verbal de la séance du 10 juin 1892. La question du concours annuel est à l'ordre du jour.

Considérant que le choix du sujet laissé à chaque concurrent, n'a pas produit les résultats qu'on en espérait, l'Athénée décide de revenir à l'ancien système. M. le Président invite chacun des membres présents à proposer un sujet qui devra être traité *par les concurrents des deux sexes*.

Le sujet suivant proposé par M. Grima réunissant la majorité des suffrages, est adopté:

DE LA PART PRISE PAR LES CRÉOLES DANS LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES DE LA LOUISIANE.

PROGRAMME.

L'étendue de temps fixée pour le concours est de sept mois, du 15 juillet prochain au 16 février 1893.

L'auteur du manuscrit qui sera été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Sur proposition faite par M. Bussière Rouen, l'Athénée décide qu'un prix consistant en une médaille d'or sera offert aux institutrices des deux Ecoles Publiques Supérieures, où l'enseignement du français fait partie du programme des études, ainsi qu'à celle de l'Union Française, pour être décerné à chacune des élèves de ces institutions, qui, d'après la déclaration de sa maîtresse, aura le plus mérité cette récompense par son application à l'étude du français.

Une commission nommée par l'Athénée remettra la médaille à chacune des trois institutrices, pour être présentée par elle à son élève, dans le local où se tiendra la séance publique destinée à couronner l'année scolaire de chaque institution.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasins et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 3me Precinct.
37 Race et Magasins.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 15, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St Antoine.
315 Bons Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Peters et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Royale et Dauphine.

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.
Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months [illegible]